

## Compte rendu de séance du 17 mai 2019

Des subventions sont demandées à la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'aménagement de la place des acacias au village et l'installation d'un abribus au chemin du stade. L'aménagement de la place des acacias s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans le centre du village : aménagement des places du Plot, du monument aux morts, de l'ancien cimetière, attenantes ainsi que la restructuration de la traversée du village. La région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du "plan ruralité" subventionnerait l'opération à hauteur de 50%. Le coût de l'opération est estimé à 12 207.60 € toutes suggestions comprises. Suite à la demande de plusieurs familles, l'installation d'un abribus est prévu, chemin du stade, pour les nombreux enfants habitants les hameaux du Mas Gauthier et des Fournels. Actuellement ce point de ramassage n'est pas sécurisé au vu de la proximité de la route départementale de Sanilhac qui est très fréquentée. Le coût de l'opération est estimé à 2090 € HT pour l'achat de l'abribus et à 974.00 € toutes suggestions comprises pour son installation. La région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du "plan ruralité" subventionnerait ces opérations à hauteur de 50%.

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif n'augmentent pas en 2019 : abonnement annuel : 90 €, prix au m<sup>3</sup> : 1 €, Redevance Agence de l'Eau : 0.15 € /m<sup>3</sup>.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les frais de fonctionnement dus par Montréal aux écoles publiques s'élèvent à : Laurac : 815 € X 32 élèves soit 26 080 €, Uzer : 819 € pour un élève, Vinezac : 689.34 € X 2 élèves soit 1378.68 €.

Pour les écoles privées les subventions versées s'alignent sur le montant communiqué par la commune de Laurac : école privée de Laurac : 17 élèves X 815 € soit 13 855 €, école privée le Sacré Coeur de Largentière : 4 élèves X 815 € soit 3260 €, école privée Saint François d'Assises à Aubenas : 2 élèves X 815 € soit 1630 €.

Suite à la demande d'un habitant de la commune pour louer un local communal afin d'y organiser des stages le conseil décide de louer la salle des jeunes pour la somme de 50 € la semaine avec le ménage à charge et autorise le maire à signer une convention de location. L'état a alloué une subvention de 2992 € pour la réfection des allées du cimetière.

Le conseil donne son accord de principe pour procéder au transfert au SDE de la compétence « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

Les élus du Val de Ligne ont lancé les démarches pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Un devis a été accepté pour le contrôle obligatoire des poteaux et bouches d'incendie au nombre de 7 sur la commune.

La rambarde de la place des acacias a été posée ainsi que les planches de protection du jeu de boules sous la salle polyvalente. Les portes d'un des placards de la salle de réunion ont été installées.